



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Études

Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

N°2024-059

Séance du 06 décembre 2024

Présidente : Anne DAGUET-GAGEY

Vice-Présidente : Isabelle CABY

Convention cadre de partenariat dans le cadre du PIA3 OSeR ! : Moteur! / OSeR!!

Condition d'acquisition du vote : majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres représentés : 10

Nombre de vote pour : 30

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Mme la Présidente soumet au vote la convention cadre de partenariat dans le cadre du PIA3 OSeR ! :
Moteur! / OSeR!!, qui est adoptée à l'unanimité.

Fait à Arras, le 06 décembre 2024

La Présidente

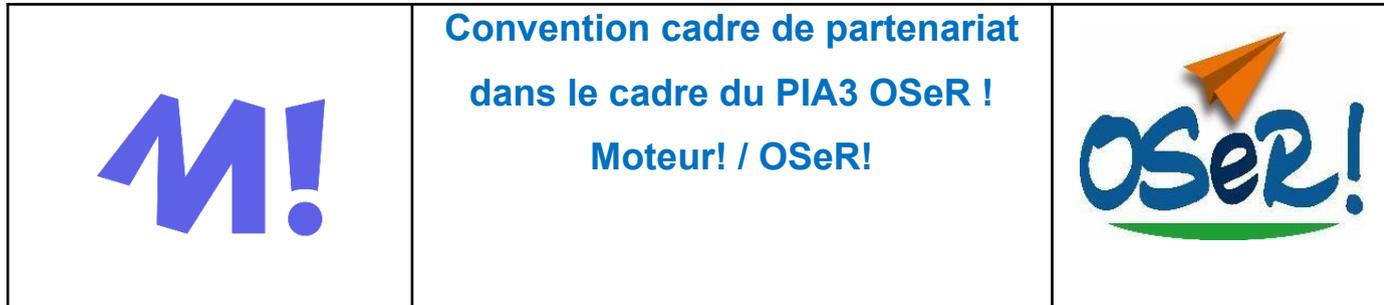
Anne DAGUET-GAGEY

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00

www.univ-artois.fr



Entre les soussignés :

L'université de Picardie Jules Verne, établissement d'enseignement supérieur dont le siège social est situé CHEMIN DU THIL 80000 Amiens, immatriculée sous le numéro de SIRET 198 013 443 00017, représentée par M. Mohammed BENLAHSEN, Président.

Ci-après dénommée « UPJV »

Et

L'Université d'Artois, établissement d'enseignement supérieur dont le siège social est situé 9 Rue du Temple 62030 Arras, immatriculée sous le numéro de SIRET 196 244 016 00016, représentée par M. Pasquale MAMMONE, Président.

Ci-après dénommée « Université d'Artois »

Et

L'Université du Littoral Côte d'Opale, établissement d'enseignement supérieur dont le siège social est situé Place de l'Yser 59375 Dunkerque, immatriculée sous le numéro de SIRET 195 944 038 00205, représentée par M. Hassane SADOK, Président.

Ci-après dénommée « ULCO »

L'ensemble des 3 universités partenaires étant nommées A2U ci-après

Et

L'Association Moteur !, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est 37 Avenue Jean Moulin 75014 Paris, immatriculée sous le numéro de SIRET 441 913 092 00017, représentée par Mme Caroline SENECLAUZE.

Ci-après dénommée « Moteur ! »

Préambule :

Le Projet « OSER ! », lauréat du Programme d'Investissements d'Avenir (P.I.A.) a pour but de contribuer à structurer et dynamiser le système d'orientation du territoire autour de valeurs communes, partagées par l'ensemble des acteurs de l'orientation, pour répondre aux enjeux de formation, d'insertion et de réussite des apprenants (élèves, étudiants, adultes en reprise d'étude...) et aux nécessités d'information de leurs accompagnants (parents, professeurs, principaux, psychologues de l'Education Nationale, référents pour l'insertion professionnelle et la relation école – entreprise, personnels des services d'orientation...).

Pour ce faire OSER! comporte quatre objectifs principaux :

1. Assurer un accès égal et de qualité à l'information sur les études supérieures pour l'ensemble des apprenants du territoire et de leurs accompagnants.
2. Engager les apprenants dans une démarche d'exploration, de construction et de projection de soi, en relation avec les possibilités ouvertes par les formations existantes et le monde du travail.
3. Modifier les représentations de l'enseignement supérieur et du monde professionnel chez les apprenants et leurs accompagnants.
4. Accompagner les apprenants vers la réussite académique et une insertion professionnelle choisie.

Pour cela, OSER! met en œuvre une action principale sur 10 ans :

Les bus de l'orientation, qui se déplacent dans les cours des établissements scolaires et sur les places des villes et villages, en priorité dans les zones enclavées, pour atteindre l'ensemble des apprenants du territoire, démythifier l'accès aux études supérieures et personnaliser d'emblée les contacts. Une boîte à outils numériques a également été mise en place dans le but de faciliter l'accès et la compréhension des informations liées à l'orientation par les destinataires du dispositif. Cette boîte à outils sert aussi d'outil numérique dans le bus de l'orientation pour aider les élèves dans leurs premières investigations

Moteur! est un projet d'égalité des chances qui propose aux jeunes de 14 à 22 ans différentes actions et des outils pour les aider à mieux se connaître, à gagner en confiance et à se construire un avenir. La raison d'être de Moteur! est de proposer aux jeunes issus de tous les horizons des expériences inspirantes et transformantes qui permettent de lever l'autocensure, d'activer des déclics, de développer la confiance en soi et en sa capacité à contribuer positivement à son environnement. Moteur! s'engage pour une société plus juste en permettant

à chaque jeune de développer des « compétences du 21^e siècle », d'éprouver toute l'étendue de son potentiel et de devenir le meilleur de lui-même.

La démarche et les actions de Moteur! sont inclusives et créatrices de liens entre milieux sociaux, territoires, générations. Moteur! donne la parole aux jeunes, lutte contre la solitude, l'isolement, les préjugés et discriminations, le manque ou la perte de confiance en soi et en l'autre, en la société toute entière et ses institutions.

Pour atteindre ses objectifs, l'association Moteur ! met en place diverses actions :

- Un concours national sur le thème : réalise une vidéo de 1min30 sur une personne qui t'inspire.
- Des campus de la confiance consacrés à la prise de parole en public (slam, éloquence, théâtre...)
- Des projections-débats sur des thématiques variées, en présence des jeunes réalisateurs.
- Des ateliers en milieu scolaire ou associatif sur l'inspiration, l'orientation, la vidéo...
- Des actions de mentorat à destination des participants au concours Moteur!

Pour répondre à une collaboration active entre Moteur !, l'UPJV, l'Université d'Artois et l'ULCO, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

1 – OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention est destinée à régir, de la manière la plus complète, la relation de partenariat conclue entre l'association Moteur ! et l'UPJV, l'Université d'Artois et l'ULCO, en vue principalement de fixer les modalités pratiques d'une collaboration active dans le cadre du projet OSeR !. Elle précise de façon non exhaustive les droits et les obligations principaux des deux cocontractants, étant entendu que ceux-ci peuvent évoluer au fil du temps ; l'objectif principal étant que le partenariat qui unit les parties se développe au mieux dans l'intérêt de chacun.

La présente convention remplace tout échange de lettre, accord provisoire ou tout autre document qui aurait pu être échangé entre les parties.

2 – L'ENGAGEMENT DES PARTIES

L'UPJV, l'Université d'Artois et l'ULCO, dans le cadre du projet OSeR !, s'engagent à :

- Respecter le premier niveau de participation prévu dans le *Livret pédagogique -Concours Moteur !* de l'association correspondant à : « transmettre les informations sur le concours et laisser les jeunes s'en emparer. ».
- Développer le partenariat en proposant aux établissements du secondaire d'intégrer une projection débat ou un atelier dans les sorties du bus.
- Communiquer des supports de communication Moteur ! aux personnes accédant aux bus.
- Faire un suivi du nombre d'élèves qui auront participé à un atelier Moteur ! ou à une projection débat.
- Travailler conjointement avec Moteur ! à l'établissement d'un programme prévisionnel d'actions communes en juin de l'année N-1.
- Réaliser conjointement le bilan des actions communes réalisées en mai de l'année N.
- Honorer la facture de la prestation correspondant au bilan des actions réalisées au plus tard, en septembre de l'année N.

Moteur !, s'engage :

- A travailler conjointement avec OSeR ! à l'établissement d'un programme prévisionnel d'actions communes en juin de l'année N-1.
- Réaliser conjointement le bilan des actions communes réalisées en mai de l'année N.
- Editer une facture de la prestation pour chacune des universités partenaires, correspondant au tiers du financement lié au bilan des actions réalisées au plus tard, en juin de l'année N.
- Les missions envisagées sont (sans pour autant être exhaustif) :
 - Organiser 2 sessions de formation par année universitaire pour les contrats services civiques ainsi que pour toute personne intervenant dans le cadre du projet OSeR ! dans les locaux d'une des 3 universités.
 - Participer à l'élaboration d'ateliers en lien avec les objectifs et les ambitions du projet OSeR !.
 - Intervenir, de manière ponctuelle, sur les actions menées par les bus de l'orientation, notamment lors de salons ou de forums.
 - Fournir des ressources, notamment de communication, Moteur ! selon les demandes des différentes universités.

3 – DUREE DE LA CONVENTION, RENOUVELLEMENT

La présente convention est conclue pour l'année universitaire 2023-2024 et pour l'année universitaire 2024-25 et pourra, sous réserve d'accord des parties, être prolongée jusqu'à l'année universitaire 2025-2026 incluse sous réserve de l'accord des parties à la suite d'un bilan annuel de juin.

4 – ENGAGEMENT FINANCIER

L'UPJV, l'Université d'Artois et l'ULCO acquitteront, de manière indépendante, les factures émises par MOTEUR !, correspondant aux prestations mises en œuvre à la fin de chaque année universitaire.

Chacune des universités de l'A2U s'engage à verser le montant précisé en annexe 1 correspond aux actions de MOTEUR ! pour l'année 2023-2024.

5 – CONFIDENTIALITE

Chacune des parties s'engage à considérer les dispositions de la présente convention comme étant confidentielles et à ne pas les communiquer à des tiers sans l'accord exprès et écrit des autres parties.

6 – RESILIATION DE LA PRESENTE CONVENTION

En cas d'inexécution totale ou partielle par l'une ou l'autre des parties de ses obligations souscrites en application du présent accord, la présente convention pourra être résiliée de plein droit pour l'ensemble des partenaires signataires, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant la réception d'une LRAR. Chaque partenaire devra en être informé.

7 – AVENANT

Chacune des parties pourra procéder d'un commun accord à la révision de ladite convention. Toute modification substantielle fera l'objet d'un avenant.

8 – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de litige relatif à la présente convention, notamment sa validité, son interprétation ou son exécution, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises au Tribunal Administratif de Lille.

Fait à Paris en quatre exemplaires originaux, le 27/09/2024

Chaque partie reconnaissant avoir reçu un exemplaire paraphé et signé par l'ensemble des partenaires.

Les Présidents de l'Alliance A2U (UPJV - Artois - ULCO) :

Mohammed Benlahsen

Pasquale Mammone

Hassane Sadok

La Présidente de L'association Moteur !

Caroline SENECLAUZE



ANNEXE 1 : Bilan des actions ANNEE 23-24

BUDGET REALISE ANNEE 23-24

Budget MOTEUR! 2023/2024 - Projet OSeR	Période	Equivalent jours homme	Budget 2023
Développement du projet par l'équipe	sept-23	10	2 500 €
Formation des 3 IGE en immersion chez Moteur! (préparation + temps de formation de jours)	novembre 2023	6	1 500 €

Formation des services civiques à l'ULCO (préparation + temps de formation de 2 jours)	décembre 2023	6	1 500 €
Impression + envoi de flyers			467 €
Frais de Mission (Transport, Restauration, hébergement)			950 €
Quote part frais de fonctionnement (7%)			484 €
TOTAL BUDGET			7 401 €

ANNEXE 2 : TARIF DES PRESTATIONS

Catalogue d'actions			
Catalogue actions MOTEUR! - Projet OSeR	Précisions	equivalent temps homme	Budget
Formation service civique ou IGE en immersion chez Moteur!	1 jour	3 jours	750 €
Formation service civique ou IGE dans une université avec Moteur!	1 jour	3 jours	750 €
Intervention avec le bus OSeR!	3 jours	3 jours	750 €
Création de playlists	A définir		
Création d'outils de communication	A définir		
Autre à définir			

ANNEXE 3 : Budget prévisionnel pour l'année 24-25

BUDGET PREVISIONNEL ANNEE 24-25			
Budget MOTEUR! 2024/2025 - Projet OSeR	Période	Equivalent jours homme	Budget 2023
Formation des 3 services civiques en immersion chez Moteur! (2 jours) (préparation + temps de formation de jours)	novembre 2024	6	1 500 €
Formation des 3 services civiques en immersion chez Moteur! (2 jours) (préparation + temps de formation de jours)	février 2025	6	1 500 €
Immersion BUS OSER (6 jours)		6	1 500 €
			0 €
Communication			500 €
Frais de Mission (Transport, Restauration, hébergement) Sur présentation de facture			950 €
Quote part frais de fonctionnement (7%)			312 €
TOTAL BUDGET			4 762 €